

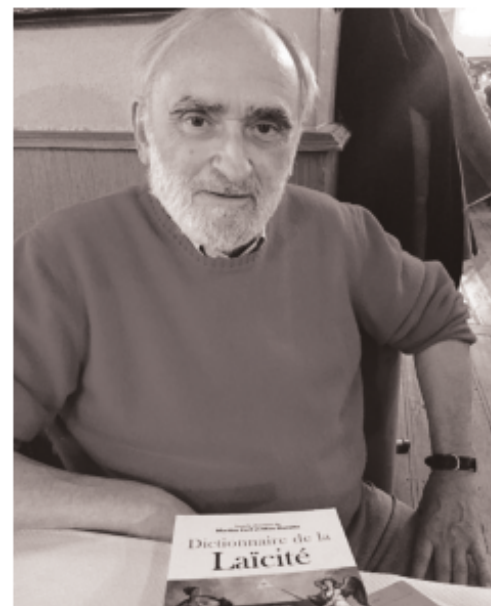
# HARO SUR LE CONCORDAT !

C'est pour certains incompatible avec la laïcité, pour d'autres une aberration dans la loi républicaine, voire « une verrue sur le nez de Marianne », pour reprendre l'expression de Patrick Kessel, figure de proue du Comité Laïcité République, qui le juge « *discriminatoire et attentatoire à la liberté de conscience et à l'égalité des droits entre tous les citoyens* ».

La cible de ces commentaires : le concordat, entré en vigueur en 1802, et qui est en France réservé à l'Alsace et à la Moselle. Il permet notamment aux

prêtres, aux pasteurs et aux rabbins d'être payés par l'État. On lui doit aussi l'enseignement religieux obligatoire dans l'école publique.

Si vous voulez débattre sur cette question, ou en tout cas enrichir votre culture sur ce sujet clivant, Michel Seelig sera présent tout le week-end à Woippy. Cela fait déjà un certain temps que cet ancien chef d'entreprise et élu municipal, entre autres, se penche sur les régimes dérogatoires en cours dans les trois départements. Rien d'étonnant donc à ce qu'il ait décidé d'en faire un ouvrage, confié aux éditions L'Harmattan, dont le titre met la table pour le débat : *Vous avez dit concordat ?* L'auteur a en tout cas choisi son camp, lui qui prône, à l'instar de Patrick Kessel, « *une sortie progressive et concertée et le rattachement à la loi commune* », loin de tout prosélytisme religieux. Histoire de remettre la laïcité au milieu du village...



*Vous avez dit concordat ?*, 226 pages, aux Éditions L'Harmattan.